

Se porter volontaire

Coupon à transmettre à la Mairie de Niederbronn-les-Bains avant le 15 avril 2025

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Quartier :

Tél. :

Motivations à exercer la fonction de citoyen référent :

.....

.....

.....

.....

Engagements du citoyen référent :

Je déclare prendre connaissance du rôle de référent ci-dessous détaillé :

- Exerce des actes élémentaires de prévention concernant les logements momentanément vacants
- Détecte les comportements suspects
- Signale au gendarme référent les faits anormaux (dégradations, incivilités, présence de véhicules semblant être en repérage)

Je reconnais que :

- Ce dispositif vise avant tout à mettre en œuvre un réseau de solidarité citoyenne en vue de prévenir les actes délictueux touchant aux personnes et aux biens du quartier où il est mis en place
- L'adhésion au dispositif n'autorise en rien la prise d'initiative personnelle voulant se substituer à l'action de la gendarmerie

J'accepte les engagements

Signature :



Ville de Niederbronn-les-Bains

Police Municipale
2, place de l'Hôtel de Ville
67110 Niederbronn-les-Bains

Du lundi au vendredi
9h à 12h
03 88 80 89 89

police-municipale@niederbronn-les-bains.fr

Brigade de Gendarmerie de Niederbronn / Reichshoffen

51, rue d'Oberbronn
67110 Reichshoffen
03 88 05 84 10



Tranquillité publique

Participation citoyenne :
Devenez citoyen référent



La participation citoyenne c'est quoi ?

La Ville de Niederbronn-les-Bains s'engage dans la participation citoyenne pour inciter les habitants à adopter une attitude attentive et solidaire.

Dispositif simple, efficace et gratuit, la participation citoyenne permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités à l'échelle d'un quartier et d'améliorer le cadre de vie en signalant les faits anormaux.

Comment ?

- en créant du lien avec les habitants
- en renforçant la solidarité entre voisins
- en participant à la tranquillité de leur quartier
- en permettant la réactivité des forces de l'ordre

La participation citoyenne ne se substitue en aucun cas à l'action de la gendarmerie.

Les acteurs du dispositif

Le maire de Niederbronn-les-Bains :

- Signe un protocole avec l'État et la brigade de gendarmerie. D'une durée de 5 ans, le protocole détermine les modalités de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.
- Organise une rencontre avec la gendarmerie pour présenter la démarche et expliquer son contenu aux citoyens référents.
- Anime le dispositif (mise en place d'une signalétique "Participation citoyenne", présentation publique, réunions trimestrielles).

Les citoyennes et citoyens référents :

Choisis par le maire sur la base du volontariat, ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Ils relaient les conseils et les messages de prévention auprès des habitants du quartier.



La gendarmerie :

Désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil d'informations, conseils et diffusion de messages de prévention aux fins d'information de la population.



Comment ça marche ?



Prévention

Vigilance

Engagement

Et si vous deveniez référent ?

